

Catégorie
Châssis
de camion

Marque
RENAULT

Désignation du type / Signe de reconnais.
R 2163

Bordereau-type
N° 780

Moyens de reconnaissance du type Désignation "R 2163" à gauche sous tableau de bord, s/plaquette
N° de châssis frappé A gauche, dans cabine, sous tableau de bord, s/plaquette du constructeur
N° de moteur frappé A gauche, à l'arrière s/partie sup. du bloc-cylindres, s/plaquette constr.
Constructeur du châssis Régie nationale des Usines RENAULT, BILLANCOURT (Seine)
Constructeur du moteur Régie nationale des Usines RENAULT, BILLANCOURT (Seine)

ATTESTATION DE TYPE

COMMISSION D'EXPERTISE - TYPE DE VHC. A MOT.

MOTEUR

Marque et type RENAULT 603 V
Genre En ligne, s.latér.
Carburant Benzine
Nombre cyl. 4 Temps 4
Alésage 85 mm.
Course 105 mm.
C.V.-Impôt 12,138
Cylindrée totale 2'383 cm³
C.V. frein 47
Refroidissement Eau
Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2
Entrainement sur roues arrières
1. Frein A pied : Hydraulique av. servo à dépression, sur toutes les roues
2. Frein A main : Mécanique, à câble, sur roues arrières
3. Frein —
Frein de remorque —
Direction Avancée - A gauche
Crochet de remorque S/demande
Nombre de vit. avant 4
Vit. en 1^{re} vit. 12 en prise dir. 70 km/h.

CARROSSERIE

Constructeur
Genre/Forme Exécution individuelle
Nombre de portes (cabine) 2
Nombre de places ass. *) Total 2
Avant 2*) Milieu — Arrière —
Nombre de places debout —
Pour motos : Siège arrière —
Sidecar —

POIDS ET PNEUMATIQUES

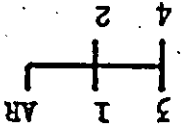
	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler <u>avec cabine</u>	1'235 kg.	706 kg.	1'941 kg.
Capacité de charge du châssis (Art. 11 RE)	kg.	kg.	3'059 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	5'000 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	— kg.
Charge utile	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			— kg.
Pneumatiques : Dimension	6.50 - 20		3.000 jumelés
Capacité de charge (par pneu 1'000 kg.) par essieu	2'000 kg.	4'000 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

- Phares: Merque **CIBIE**
- Feux de position { 2, au-dessus des phares
2, sur toit de cabine
- Feux stop 1, combine 15 W.
- Indicateurs de direction: syst. 2, tâches oscillantes
Emplacement A 1, art. portés cabine s/ support de 100 mm.
- 1) 1) 1) 1) 1)
- 1) Feux rouges 1, combine 5 W.
- 1) Eclairage du N° de contr. 1, combine
- 1) Avertisseur 1, avert. élect.
- 1) syst. anti-éblouissant Ampoules Bilux à cuillier
- 1) syst. anti-éblouissant Ampoules Bilux à cuillier
- 1) Essuie-glace 2, électr.

DIMENSIONS

Voie { avant	1.600 mm.
Voie { arrière	1.520 mm.
Largeur hors-tout	AV. 1.960 AR. 1.900 mm.
Empatement	3.240 mm.
ongueur hors-tout	6.000 mm.
Hauteur (non chargé) cabine	2.400 mm.
Garde au sol	235 mm.
Porte à faux, arrière	1.440 mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)	— mm.
Crochet de remorque (porte à faux)	— mm.
Diamètre de braquage ext. gauche	13.80 m.
Diamètre de braquage ext. droite	13.25 m.



Dim. Intérieures	mm.
Longueur du pont de charge	mm.
Largeur du pont de charge	mm.
Hauteur Intérieure	mm.
Haut. du pont dep. le sol	mm.
Ridelles (hauteur)	mm.

OBSERVATIONS

*) Il ne peut être autorisé de faire usage du strabopontin au centre de la cabine (derrière le moteur) que si le vhc. est muni d'une commande de c.v. sur la colonne de direction.

- 1) Equipement**: A contrôler lors de chaque expertise
- a/ Lorsque le pont est plus large que 1.980 mm. contrôler la distance des feux de position et des indicateurs de dir. jusqu'au profil ext. du vhc.
- b/ Feu rouge: Verre verni n'est pas accepté. A remplacer par du verre avec couleur imprimée.
- c/ Feux de position: Les feux orange sur toit de cabine doivent être mis hors service.
- d/ Orifice tuyaun d'échappement: Ne doit être dirigé ni à droite, ni vers le sol.

Lieu et date de l'expertise-type

e/ Indic. de dir.: Lampe-témoin n'est pas nécessaire, le bruit des indicateurs étant perceptible de l'int. de la cabine.

Le 30.7.1951. Genève,

La commission d'expertises-Typos